



**Communes  
forestières**  
Alpes de Haute-Provence



# Rapport d'activités 2024

## Alpes de Haute-Provence



# Sommaire



<b>La force d'un réseau au service des élus</b> .....	5
Fédérer autour des mêmes valeurs.....	5
Une représentation nationale .....	6
Un soutien régional .....	7
Un ancrage départemental.....	8
Un soutien pour les stratégies forestières locales .....	9
Evènements clés en 2024 pour Les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence.....	10
<b>Comprendre les enjeux pour pouvoir se positionner : Les Communes forestières à vos côtés</b> .....	11
Informer pour mieux agir.....	11
Collecter, analyser et diffuser des données cartographiques .....	12
Sensibiliser les forestiers de demain .....	13
Proposer un programme de formation multithématique.....	14
<b>Soutenir les maires dans leurs actions pour la forêt de demain : Les Communes forestières à vos côtés</b> .....	18
S'impliquer dans la gestion forestière et adopter une approche multiusage.....	18
Construire durablement et amorcer une filière de proximité .....	19
Maîtriser sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée grâce aux réseaux de chaleur et chaufferies bois .....	22

# Le mot de la présidente

Mesdames, Messieurs,  
Chers adhérents,

Alors que s'ouvrira prochainement une nouvelle séquence électorale, l'heure est à la finalisation et au lancement de derniers projets engagés pour nos forêts. Le mandat qui touche à sa fin fut marqué par de nombreux défis : crises sanitaires et climatiques, tensions budgétaires, adaptation des lois, mais aussi par une action et une mobilisation grandissantes pour nos forêts qui ont plus que jamais besoin de notre engagement collectif !

En 2024, les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence ont poursuivi leurs actions auprès des élus de nos 167 collectivités adhérentes, afin de porter leur voix et les accompagner dans leurs projets en lien avec la forêt et le bois.

L'adaptation de nos forêts au changement climatique est au cœur de nos préoccupations, avec nos partenaires, nous accompagnons les projets de régénération, mobilisons des financements innovants et œuvrons à rendre les dispositifs d'aide plus lisibles et efficaces.

La valorisation de nos bois en circuit court, de l'amont à l'aval de la filière reste un axe fort de notre action ! C'est pourquoi, sur une proposition de l'ONF, nous avons lancé, de manière expérimentale dans les Alpes du Sud, un travail inédit autour de la commercialisation du Mélèze visant à sécuriser l'approvisionnement de nos entreprises face à la hausse de la demande.

Le soutien à la filière et sa structuration porte ses fruits avec la réalisation croissante de constructions de bâtiment utilisant du bois local et la montée en puissance de BoiSynergie.

L'évolution rapide du risque incendie, désormais présent jusque dans les zones de montagne, nous impose aussi une mobilisation sans faille. L'année 2024 a été marquée par la révision du Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie, à laquelle notre association a pleinement contribué. Je tiens à saluer l'implication et la qualité du travail des services de l'État et de l'ensemble des partenaires engagés. Ce plan doit désormais se traduire en actions concrètes sur le terrain, notamment à travers la déclinaison de cette stratégie en Plans de Massif. Cela suppose d'identifier une gouvernance locale claire et de définir les moyens financiers qui permettront de passer à la planification et à l'action.

Concernant les Obligations Légales de Débroussaillage, je me réjouis de constater l'implication croissante des communes du département, qui s'emparent d'un sujet aussi complexe qu'essentiel. Je veux croire que notre action de sensibilisation, menée depuis plus de quatre ans avec la DDT et l'ONF, y a contribué.

Le présent rapport témoigne d'une année 2024 riche en échange, que ce soit sur le terrain, lors de nos rencontres, en visite, formations ou Cafés des collectivi'thés ! Notre réseau s'accroît, passant de 153 à 167 collectivités et je remercie chaleureusement nos adhérents pour leur confiance !

Merci enfin à nos partenaires institutionnels, techniques et professionnels avec qui nous avançons de concert.

2025 ne marque pas une fin, mais le socle d'un avenir forestier à construire ensemble ! Notre volonté, faire de la forêt et du bois un levier de développement pour nos territoires !

**SANDRINE COSSERAT**

*Présidente des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence*

## La force d'un réseau au service des élus

### FÉDÉRER AUTOUR DES MÊMES VALEURS

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments et responsables de la sécurité. Elles interviennent à différentes échelles :

- > Départementale : Communes forestières des Alpes de Haute-Provence
- > Régionale : Union régionale des associations départementales des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > Nationale : Communes forestières France

#### Des valeurs partagées :

- > Préservation des forêts et gestion durable
- > Rôle clé des élus dans la politique forestière
- > Contribution à la transition énergétique et lutte contre le changement climatique
- > Protection des forêts contre les risques naturels



## UNE REPRÉSENTATION NATIONALE

Plus de **6 000**  
adhérents

Plus de **50**  
associations départementales

**9**  
Unions Régionales

**70 %**  
de la surface des forêts  
communales représentées

**23**  
élus au bureau national

**800**  
élus administrateurs

Fondée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières regroupe des communes et collectivités représentant tous les élus engagés dans la gestion et la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois, qu'ils en soient propriétaires ou non.

Structurée autour de 58 associations départementales et 9 unions régionales, elle défend les intérêts des collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et vise à développer des actions nationales déclinées en région.

La Fédération nationale des Communes forestières porte des valeurs partagées par ses membres :

- > une gestion durable et équilibrée des forêts publiques, conciliant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux tout en préservant la biodiversité ;
- > une vision de la forêt comme levier de développement local et d'action contre le changement climatique ;
- > le soutien à la filière forêt-bois et à une économie locale ;
- > le rôle central des élus dans la définition et la mise en oeuvre des politiques forestières locales, au service de l'intérêt général ;
- > la transmission d'un patrimoine forestier durable aux générations futures

## LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2024

- > Philippe CANOT a été élu Président de la Fédération nationale des Communes forestières le 26 février 2024. Il en assurait déjà la présidence par intérim suite à la démission de Dominique Jarlier le 13 décembre 2023.
- > L'année 2024 a été marquée par la mise en oeuvre de la convention entre la Fédération nationale des Communes forestières et l'ONF. Le régime forestier a été au cœur des échanges et notamment son périmètre. Une négociation des critères d'application et de distraction a été menée et devrait aboutir en 2025. Cette dernière sera plus favorable aux communes que les précédents.
- > Stratégie nationale des aires protégées : un groupe de travail national s'est réuni le 29 avril pour fixer de premières orientations quant aux modalités d'accompagnement des communes propriétaires souhaitant s'inscrire dans cette stratégie. L'installation d'un programme national cofinancé par France Bois Forêt et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) en 2024 et 2025 sera l'occasion de développer un kit d'aide à la décision complet, intégrant une analyse forces-faiblesses des différents outils de protection, leurs modalités de financement et gouvernance, ainsi que des exemples illustrés de territoires engagés.
- > Les élus présents lors du séminaire du bureau de la Fédération nationale des Communes forestières du 10 et 11 septembre 2024 ont souhaité fixer deux priorités sur le foncier forestier et les réponses à apporter face au changement climatique. Aujourd'hui, 3 piliers construisent l'ADN des Communes forestières :
  - Syndical : Il est le pilier historique de défense des intérêts des Communes forestières face à l'ONF et à l'État.
  - Démonstratif : en lien avec les politiques forestières territoriales, ce pilier prouve que le réseau innove et expérimente par des actions de terrain comme l'ont montré les dernières Rencontres nationales des territoires forestiers.
  - Partenarial : Les Communes forestières s'impliquent auprès des autres acteurs de la filière et développent des partenariats avec d'autres associations d'élus et institutions.
- > Application de la loi du 10 juillet 2024 sur la défense des forêts contre les incendies : les Communes forestières, avec les élus de la commission risques, participent à la définition de la stratégie nationale et donnent des avis sur les décrets à prendre et les cahiers des charges techniques de mise en oeuvre de la loi.

## UN SOUTIEN RÉGIONAL

L'Union régionale des associations départementales des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidée par Jean BACCI, œuvre pour la valorisation, la préservation et le développement du patrimoine forestier en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle mène des actions de sensibilisation auprès d'un large réseau d'élus, essentiels pour définir et porter les projets territoriaux.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour élaborer et mettre en oeuvre la stratégie régionale, en collaboration avec les commissions départementales et les instances régionales et nationales. Ce travail collectif permet d'identifier les besoins des territoires et de coordonner les actions en conséquence.

Depuis plusieurs années, les Communes forestières travaillent en étroite collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre d'une convention triennale. Cette collaboration vise à contribuer à un aménagement du territoire durable, tout en protégeant et valorisant les espaces forestiers de la région.



Près de **6 30**  
Adhérents au réseau régional !

dont **603** Communes  
**19** EPCI

**1** Métropole

**2** Départements

**64 %**  
des communes de la région

**12**  
Administrateurs élus

### LES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

#### Adhérents aux Communes Forestières en 2024



626 adhérents aux Communes Forestières

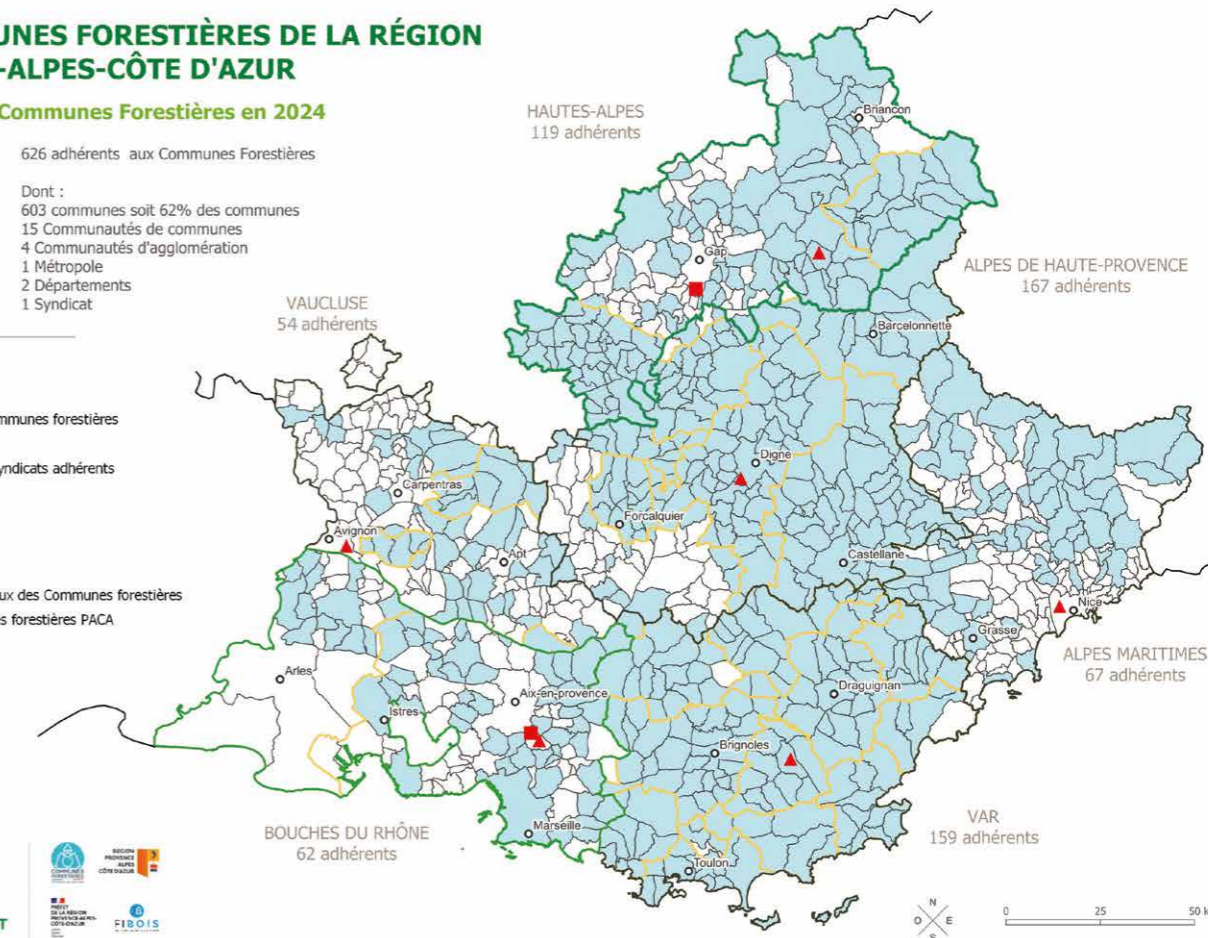
Dont :  
603 communes soit 62% des communes  
15 Communautés de communes  
4 Communautés d'agglomération  
1 Métropole  
2 Départements  
1 Syndicat

#### COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- EPCI adhérents
- Départements ou syndicats adhérents

#### BUREAUX

- Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA



Sources : BD Topo © IGN, FFAR PACA n°9410, Communes forestières PACA, 2022 • Réalisation : Communes forestières PACA, 01/2025 • www.ofme.org

## UN ANCRAGE DÉPARTEMENTAL

Les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence accompagnent les élus et travaillent en partenariat avec les acteurs forestiers du département pour garantir une gestion durable des forêts. Elles les aident dans :

- > la prise de décision ;
- > la définition de leur politique forestière ;
- > la mise en œuvre de leurs projets.

**167** adhérents **82%** des communes du département

**94%** de la forêt communale **15** administrateurs élu.es

### Votre contact dans les Alpes de Haute-Provence

**Antoine BEAUCLAIRE**

07 77 08 30 59

antoine.beauclaire@communesforestieres.org

### Un travail multi-partenarial

- > État
- > Région
- > Département
- > ADEME
- > DRAAF
- > ANCT
- > DDT
- > Communautés de communes
- > Parcs naturels régionaux
- > Association des Maires des Alpes de Haute-Provence
- > Association des maires ruraux des Alpes de Haute-Provence
- > ONF
- > SDIS
- > CNPF
- > FIBOIS
- > Bois des Alpes
- > SDE 04
- > Fédération des chasseurs des Alpes de Haute-Provence
- > Professionnels de la filière
- > SAFER
- > CERPAM

## UN SOUTIEN POUR LES STRATÉGIES FORESTIÈRES LOCALES

Construire les territoires de demain nécessite une compréhension approfondie des dynamiques et des enjeux locaux. Les Communes forestières sont animatrices du **réseau régional des stratégies forestières** et apportent un soutien politique et technique à leur émergence et à leur mise en œuvre à l'échelle intercommunale. L'objectif est de définir une vision commune entre les élus des collectivités, les acteurs du secteur forestier et de mettre en place des actions coordonnées et concertées en faveur de la multifonctionnalité des forêts.

L'année 2024 fut un temps fort pour les territoires avec la sortie de **l'Appel à Projet FEADER « Stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt »**. Les Communes forestières se sont tenues aux côtés des territoires dans la formalisation et le dépôt de leur projet, en accompagnant notamment :

- > La Communauté de communes du **Sisteronais-Buëch**
- > La Communauté de communes **Alpes Provence Verdon**
- > La Communauté de communes **Ubaye-Serre-Ponçon**
- > Le Parc naturel régional du **Luberon**

### Sisteronais-Buëch : intégration des enjeux forêt-bois dans l'aménagement du territoire

Un appui stratégique à la **Communauté de communes du Sisteronais-Buëch** a été apporté dans le cadre de la finalisation de sa **Charte forestière de territoire** signée le 5 décembre 2024 ainsi que dans l'élaboration de son SCoT :

- > appui à l'élaboration du plan d'actions ;
- > participation aux Comités techniques et de pilotages d'émergence de la charte forestière de territoire ;
- > contributions aux réflexions sur la mise en place d'un plan de massif de défense des forêts contre l'incendie ;
- > déploiement du programme « Dans 1000 communes la forêt fait école » ;
- > appui à l'intégration des enjeux forêt-bois dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

### RENCONTRE RÉGIONALE

La **Rencontre régionale des territoires forestiers** s'est tenue à la Tour d'Aigues sur le thème « Adapter les forêts au changement climatique ». Cet événement a été marqué par les interventions d'experts, la présentation des projets menés par les territoires ainsi qu'une visite de la Pépinière ONF de Cadarache, permettant de mieux comprendre le travail de sélection des essences forestières adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

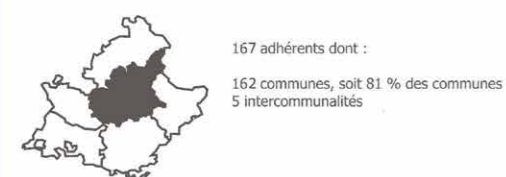
Par ailleurs, le **réseau des animateurs s'est réuni à deux reprises** afin d'échanger sur les actualités de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois et sur les dynamiques territoriales. Ces rencontres ont également été l'occasion de présenter l'Appel à projets FEADER, son contenu et les modalités de dépôt des demandes.

### RENCONTRE NATIONALE

A l'occasion de la Rencontre Nationale des Territoires Forestiers à Rouen, les Communes forestières ont organisé le déplacement d'élus et techniciens venus échanger et présenter les initiatives développées dans nos territoires sur le thème « Repenser le dialogue autour de la forêt ».

### Adhérents aux Communes Forestières en 2024

#### Alpes-de-Haute-Provence



#### Communes

- Adhérentes aux Communes forestières
- EPCI adhérent

#### Bureaux

- Sièges départementaux des Communes forestières



Sources : BD Topo® - © IGN, PPAR PACA n°9410, Communes forestières, 2024 • Réalisation : Communes forestières PACA, 03/2025 • www.ofrnp.org



### Votre contact

**Emily ARNOUX**

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

## EVÈNEMENTS CLÉS EN 2024 POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

7 JUIN

Rencontre régionale des forêts pédagogiques du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » à Ganagobie.

25 AU 27 SEPTEMBRE

Rencontres Nationales des Territoires Forestiers à Rouen.

1<sup>ER</sup> OCTOBRE

Rencontre annuelle de l'Observatoire régional de la forêt et du bois, à Gardanne, sur la thématique « le SIG : un outil incontournable pour l'application des Obligations Légales de Débroussaillage ».

15 OCTOBRE

Rencontre Bois-Energie à Saint-André-les-Alpes.

17 OCTOBRE

Salon des Maires des Alpes de Haute-Provence à Manosque.

21 OCTOBRE

Convention annuelle des Maires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Aix-en-Provence.

23 OCTOBRE

Assemblée générale de la Fédération nationale des Communes forestières à Paris.

19 AU 21 NOVEMBRE

Salon des Maires national à Paris.



Crédit photo : Elodie Daguin

3 DÉCEMBRE

Rencontres régionales forêt-bois organisées par FIBOIS SUD sur la thématique « la filière forêt-bois face aux enjeux de la décarbonation » à Marseille.

9 DÉCEMBRE

Rencontre régionale des élus porteurs de politiques forestières territoriales à La Tour-d'Aigues.

# Comprendre les enjeux pour pouvoir se positionner : Les Communes forestières à vos côtés

## INFORMER POUR MIEUX AGIR

Les Communes forestières ont pour mission d'apporter aux élus une information claire, précise et adaptée, afin de les soutenir dans leurs choix en matière de gestion forestière et de valorisation de la filière bois.

- > **L'Assemblée Générale** le 15 avril a réuni 49 participants à **Digne-Les-Bains** autour de la thématique de l'extension du risque incendie et des aménagements à mener dans les territoires dans ce contexte.
- > **Les cafés des collectivi'thés : des échanges de proximité**  
Ces temps conviviaux permettent aux élus de venir à la rencontre du Président et de l'équipe technique, pour poser leurs questions, partager leurs projets et évoquer les difficultés rencontrées.

En 2024, trois rencontres ont eu lieu :

- > le 18 janvier à **Peipin** ;
- > le 14 mai à **Banon** ;
- > le 9 juillet à **Volx**.



### Votre contact

**Antoine BEAUCLAIRE**

07 77 08 30 59

[antoine.beauclaire@communesforestieres.org](mailto:antoine.beauclaire@communesforestieres.org)

# COLLECTER, ANALYSER ET DIFFUSER DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Afin de favoriser une meilleure connaissance de la forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soutenir les politiques forestières, l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois poursuit depuis 2001 trois grandes missions principales :

- > **Faciliter l'accès à l'information** : il met à disposition des données forestières fiables et actualisées pour aider à la prise de décision.
- > **Proposer un lieu de concertation** : il favorise les échanges entre les acteurs de la filière forêt-bois en région pour favoriser le dialogue sur les enjeux forestiers.
- > **Fournir des moyens d'analyse et de prospective** : il réalise des analyses des évolutions de la forêt méditerranéenne, tout en assurant une veille économique, technique et législative pour anticiper les défis à venir.

Il est copiloté par plusieurs acteurs institutionnels clés : les **Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la **Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF)** et **Fibois SUD**.

Cette gouvernance partenariale garantit une approche collaborative, avec une coordination entre les institutions publiques et les acteurs privés du secteur forestier.

## Des outils au service de l'information

L'observatoire met notamment à disposition des élus de la région :

- > une cartothèque interactive ;
- > un **centre de ressources** où consulter guides, textes législatifs et analyses ;
- > un nouveau site internet : [foretbois-sud.org](http://foretbois-sud.org) ;
- > **des publications annuelles** couvrant différentes thématiques.

### Votre contact

**Théo IZARD**

04 42 65 43 93

[theo.izard@communesforestieres.org](mailto:theo.izard@communesforestieres.org)



EN 2024

### Dans les Alpes de Haute-Provence :

L'Observatoire est intervenu auprès de 5 communes (**Volonne, L'Escal, Bayons, Le Lauzet-Ubaye, Faucon-de-Barcelonnette**) :

L'appui a porté sur :

- > **l'application des Obligations Légales de Débroussaillage** et l'identification des secteurs concernés par les OLD ;
- > **la structuration du foncier** et notamment la présence de Biens présumés sans maître (BPSM).

### En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- > L'Observatoire a développé un outil cartographique permettant d'identifier les zones exploitables, en fonction des volumes de bois disponibles par essence. Il aide à localiser et évaluer le bois mobilisable sur les territoires.
- > En partenariat avec le **CRIGE PACA**, l'Observatoire a participé au lancement d'un groupe de travail sur les Obligations Légales de Débroussaillage. L'objectif est de développer une méthode cartographique permettant d'identifier et de cartographier les surfaces à débroussailler spécifiques à chaque obligé. Ce groupe de travail fait suite à la **rencontre annuelle de l'Observatoire** qui s'est déroulée le 1er octobre à Gardanne sur cette même thématique, en présence de près de 35 participants.
- > L'Observatoire a créé un comité dédié au dépérissement et à la régénération des forêts, à l'origine de deux bases de données régionales : l'une sur les cas de dépérissement, l'autre sur les actions de régénération. Un outil d'anticipation des impacts du changement climatique sur la santé des forêts a également été développé.
- > Par ailleurs, en partenariat avec **FIBOIS**, un observatoire économique de la filière est en structuration.

# SENSIBILISER LES FORESTIERS DE DEMAIN

Pour sensibiliser le jeune public, les enseignants, les parents et les élus à la gestion durable des forêts, les Communes forestières ont lancé en 2021 le programme « Dans 1000 communes la forêt fait école ». Ce dispositif permet à des communes volontaires de confier à un groupe d'enfants du cycle 3 allant du CE2 au CM2, la gestion d'une parcelle de forêt communale avec des outils pédagogiques adaptés à leur niveau.

Les « Forêts pédagogiques » abordent principalement le thème de la multifonctionnalité des forêts, à travers diverses thématiques telles que la gestion forestière, la biodiversité, le changement climatique, la forêt dans la société, etc.

En 2024, les Communes forestières ont continué à déployer le programme auprès des enfants d'écoles, de centres de loisirs ou de conseils municipaux de jeunes.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 36 communes sont ainsi engagées dans le programme, comptant 1193 enfants sensibilisés.

### Dans le département des Alpes de Haute-Provence :

- > **3 territoires**, porteurs de charte forestière, engagés dans la démarche :
  - La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (pilote) ;
  - La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ;
  - La Communauté de Communes Sisteronais-Buëch.
- > **13 communes** engagées dans le programme :
  - 11 écoles : **Volonne, Annot, Saint-André-les-Alpes, Seyne, Montclar, Ubaye Serre-Ponçon, Selonnet, Les Thuiles, Saint-Paul-sur-Ubaye, Méolans-Revel et Lauzet-sur-Ubaye, Mison, Saint-Pons** ;
  - 3 centres de loisirs : **Ganagobie-Peyruis, Volonne, Barcelonnette**.
- > Près de **396 enfants** impliqués dans le dispositif sur l'année scolaire 2024-2025

## L'école de Saint-André-les-Alpes

**Thématiques : Gestion forestière – Biodiversité – Citoyenneté – Matériau bois – Filière forêt-bois – Métiers du bois**

La nouvelle forêt pédagogique de l'école élémentaire a été choisie comme projet d'école, portée par une classe de CM2 et suivie par cinq autres classes. Grâce aux interventions du technicien forestier et de l' élu en charge de la forêt, les élèves ont pu identifier différentes essences et observer la faune et la flore à l'aide d'un piège photo et de relevés d'empreintes. L'animation de la mallette Écolobois par Fibois Sud, ainsi qu'une intervention de l'ONF, leur permettront de découvrir les autres fonctions de la forêt, notamment la production de bois dans une perspective de gestion durable.

## Le centre de loisirs de Barcelonnette

**Thématiques : Gestion forestière – Biodiversité – Métiers du bois – Forêt et société – Matériau bois**

Avant de lancer sa forêt pédagogique, le centre de loisirs de Barcelonnette avait déjà mené des activités en lien avec la forêt communale, notamment une plantation avec un technicien forestier. La visite de la Maison du bois — musée de la Forêt, atelier et scierie hydraulique — a permis aux enfants d'explorer l'histoire de la forêt, ses usages à travers le temps et les étapes de transformation du bois. En 2025, ils pourraient participer à l'atelier « Vis ma vie de bûcheron » proposé par Fibois Sud. Des jeux de piste et balades sensorielles en forêt sont également prévus pour leur faire découvrir la faune et la flore locales.



### Votre contact

**Gwenaëlle LE ROUX**

07 57 54 15 28

[gwenaelle.leroux@communesforestieres.org](mailto:gwenaelle.leroux@communesforestieres.org)

# PROPOSER UN PROGRAMME DE FORMATION MULTITHÉMATIQUE

Les Communes forestières dispensent des formations aux élus pour les aider à :

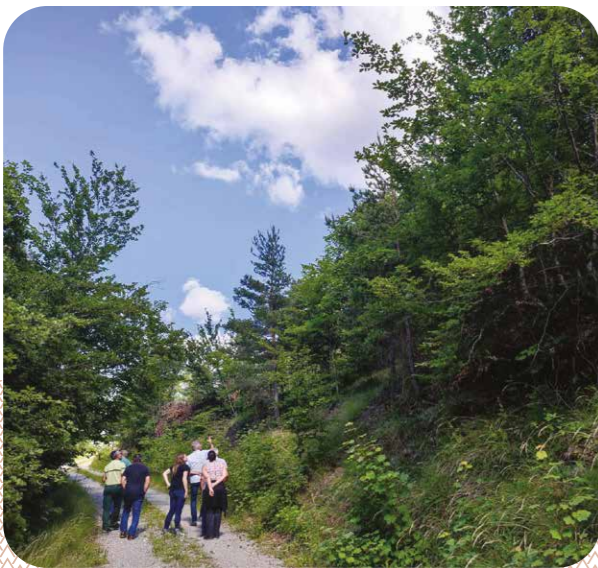
- > identifier les enjeux spécifiques à leur territoire ;
- > disposer des outils nécessaires à la construction de leur stratégie de développement axée sur la forêt et le bois.

Un programme annuel de formations et de visites est organisé dans le département, couvrant diverses thématiques :

- > gestion de la forêt communale ;
- > aménagement forestier ;
- > équilibre forêt-gibier ;
- > prévention des incendies ;
- > commercialisation des bois ;
- > construction en bois local ;
- > développement du bois énergie ;
- > etc.

## En 2024 dans les Alpes de Haute-Provence :

- > 138 élus participants
- > 5 sessions réalisées :
  - Elus, financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de votre forêt et la valorisation locale de vos bois, le 8 février à **Digne-les-Bains** ;
  - Elus, financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de vos forêts, le 11 juin à **Marcoux** ;
  - Elus, assurez l'équilibre forêt gibier de votre forêt communale, le 10 septembre à **Ubaye Serre-Ponçon** ;
  - Anticiper le risque feu de forêt : Protéger nos territoires, le 5 décembre à **Volonne** ;
  - Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois déchiqueté, le 3 décembre à **Digne-les-Bains**
- > **Un voyage d'étude du 1er au 2 juillet** dans les Hautes-Alpes, secteur La Roche-des-Arnauds/Veynes, pour comprendre l'ensemble de la filière bois énergie, de l'aménagement forestier à la chaufferie en passant par le sciage.



### Votre contact

**Antoine BEAUCLAIRE**

07 77 08 30 59

antoine.beauclaire@communesforestieres.org

# Prescrire le bois dans la construction et le chauffage des bâtiments publics

Les communes jouent un rôle clé dans l'innovation et la structuration des marchés de la filière forêt-bois, notamment à travers leurs projets de construction, rénovation et chauffage utilisant du bois local.

Le bois est un matériau performant qui présente de nombreux avantages :

- > amélioration de la qualité environnementale des projets ;
- > réalisation d'économies pour les communes ;
- > création d'emplois locaux.

Les Communes forestières appuient les initiatives des communes grâce à un partenariat solide avec **la Région, la DRAAF, l'ADEME, le FNADT, le Feder, le Département et l'association Bois des Alpes.**

## Renforcer ses connaissances pour optimiser les performances de sa chaufferie bois

**Le 3 décembre 2024, une formation régionale s'est tenue à Digne-les-Bains (04) sur le thème « Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois déchiqueté », réunissant une quinzaine de participants.**

Un temps d'échange en salle a permis d'aborder trois grands axes théoriques : la compréhension du fonctionnement d'une chaufferie bois, le rôle des différents intervenants dans le suivi et la maintenance, ainsi que les leviers permettant d'optimiser la performance des installations. Ensuite une visite a été réalisée dans la chaufferie bois du lycée Beau de Rochas, offrant ainsi l'occasion de mettre en application les concepts abordés et de répondre aux questions des participants.



## Vos contacts

### Bois Construction

**Marlène PARENT**

07 57 46 04 59

marlene.parent@communesforestieres.org

### Bois Énergie

**Pascaline BRIEN**

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

## Risques : protéger ses administrés et sa forêt avec l'aménagement

Face à l'intensification du risque incendie, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagnent les élus pour leur permettre de mieux comprendre leur rôle, leurs responsabilités et les leviers d'action dont ils disposent.

**Cet accompagnement vise à renforcer la prévention, optimiser la lutte contre les incendies et faciliter la restauration des terrains sinistrés.**

Dans ce cadre, plusieurs missions concrètes sont menées pour soutenir les territoires et outiller les collectivités, notamment :

- > Le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) et de ses déclinaisons locales, Plans de Massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) ;
- > Le développement et la diffusion d'un outil cartographique permettant l'identification des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à l'échelle communale ;
- > L'accompagnement dans la mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2023, renforçant le cadre réglementaire relatif à la prévention des feux de forêt et de végétation ;
- > L'accompagnement dans la révision des arrêtés préfectoraux OLD ;
- > Le soutien aux territoires fortement impactés par les incendies, notamment à travers l'appui à la réalisation de travaux d'urgence et de restauration post-incendie.

**Deux actions spécifiques viennent illustrer cet engagement : un webinaire consacré aux évolutions législatives et une formation dédiée à la compréhension et la mise en œuvre des OLD.**



### « L'ESSENTIEL DE LA FORÊT EN 1H » : Nouveau format de webinaire

Le 13 décembre 2024, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont organisé leur premier webinaire sur la thématique « **PROTÉGER LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES : Comprendre les enjeux de la loi du 10 juillet 2023** ».

L'événement s'est tenu en présence de Jean Bacci (Sénateur du Var et co-auteur de la loi), Elsa Bardi-Assante (cheffe de service Forêt Natura 2000 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Coline Limbardet (adjointe au chef du service régional de la Forêt et du Bois de la Direction régionale de l'alimentation et de la forêt) et a rassemblé une cinquantaine de participants en ligne.

Le webinaire a débuté par une interview du sénateur Jean Bacci sur les origines de la loi et la volonté du législateur, suivie d'une présentation détaillant les impacts concrets de ces mesures pour les maires. Enfin, un temps d'échanges a permis de répondre aux questions des participants.



### Sensibilisation sur les Obligations Légales de Débroussaillage

Dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur (via la FNCOFOR) ont établi une convention avec le ministère de l'Agriculture pour la mise en œuvre d'un programme régional d'accompagnement et de formation à destination des élus locaux.

#### > Réunion départementale

À ce titre, une session de formation et d'échanges s'est tenue le 5 décembre 2024 à Volonne, réunissant près de 35 participants. Organisée en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires et l'Office National des Forêts, cette demi-journée a permis d'aborder plusieurs thématiques essentielles : le rôle des élus dans la prévention du risque incendie de forêt, la mise en œuvre des OLD, ainsi que les principales évolutions attendues à la suite de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension des feux de forêt.

#### > Interventions auprès des intercommunalités

Par ailleurs, afin de sensibiliser les élus aux responsabilités majeures qu'ils portent en matière de prévention des incendies (mise en œuvre des OLD, protection des massifs forestiers, cadre réglementaire, contraintes opérationnelles...), les Communes forestières sont intervenues en 2024, dans un format adapté, auprès des conseils communautaires de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) et du Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML). Ces interventions ont permis de faire le point sur les évolutions législatives et réglementaires en cours, tout en favorisant les échanges autour des difficultés rencontrées sur le terrain.



**Votre contact**

**Grégory CORNILLAC**

06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

# Soutenir les maires dans leurs actions pour la forêt de demain : Les Communes forestières à vos côtés

## S'IMPLIQUER DANS LA GESTION FORESTIÈRE ET ADOPTER UNE APPROCHE MULTIUSAGE

Gérer les espaces forestiers est essentiel pour les communes afin de protéger l'environnement, stimuler l'économie locale, prévenir les risques naturels, et garantir une gestion durable des ressources pour les générations futures.

Les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence ont construit les réponses sur mesure aux questions particulières de 21 communes qui nous ont sollicité sur les thématiques suivantes :

- > la régénération des forêts
- > l'accessibilité aux massifs forestiers
- > la commercialisation des bois
- > le regroupement des forêts publiques et privées
- > la révision des aménagements forestiers
- > la réalisation de projets sylvopastoraux
- > la maîtrise du foncier forestier
- > la mise en oeuvre du régime forestier

### Expérimentation d'un contrat territorial sur le mélèze

Le conflit russo-ukrainien a mis fin depuis 2022 à l'importation de mélèzes russes en France provoquant des tensions sur notre ressource en mélèze locale. Garantir l'approvisionnement de nos scieurs locaux est un enjeu majeur ! Dans ce contexte, les Communes forestières et l'ONF ont travaillé de concert pour expérimenter la mise en place d'un contrat territorial sur le mélèze avec les communes.

Dans les Alpes de Haute-Provence, le territoire de la **Charte forestière Ubaye Pays de Seyne** présentant une ressource en Mélèze potentiellement mobilisable ainsi qu'une culture forestière développée a été identifié pour recevoir l'initiative.

### Apporter un appui personnalisé aux communes du département Zoom sur Zoom sur 2 actions :

- > **Renouveler son aménagement forestier**  
La commune du **Lauzet-Ubaye** est en cours de **révision de son aménagement forestier**. Moment stratégique pour définir les volontés de la commune pour sa forêt pour les 20 années à venir. Pour mener ce travail, un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil municipal, associant certains usagers de la forêt (chasseurs, éleveurs). Les Communes forestières ont accompagné la commune dans la compréhension des propositions de gestion formulées par l'ONF et la formalisation de ses choix.
- > **Mener une gestion sylvopastorale**  
La commune de **Fontienne** avait à cœur de **mener sur sa commune une gestion répondant aux enjeux forestiers et pastoraux**. Les Communes forestières ont pu réunir les acteurs référents pour l'accompagner (ONF et CER-PAM), l'informer et l'appuyer dans la mobilisation de financements pour la réalisation d'un diagnostic pastoral.

### Votre contact

**Antoine BEAUCLAIRE**

07 77 08 30 59

antoine.beauclaire@communesforestieres.org

## CONSTRUIRE DURABLEMENT ET AMORCER UNE FILIÈRE DE PROXIMITÉ

L'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments favorise le marché local de la construction bois, tout en offrant un matériau performant et stockant du carbone à long terme. Les Communes forestières accompagnent les collectivités à chaque étape du projet.

Les projets de construction et rénovation publics dans les Alpes de Haute-Provence sont accompagnés dans une démarche d'intégration de bois local et principalement de bois certifiés Bois des Alpes de la phase programme à la livraison.

25 projets de construction et rénovation ont été accompagnés, d'autres projets ont été identifiés, sensibilisés ou valorisés, soit un total de 36 projets suivis en 2024.



### 4 bâtiments livrés en 2024 avec du Bois des Alpes ou du bois local :

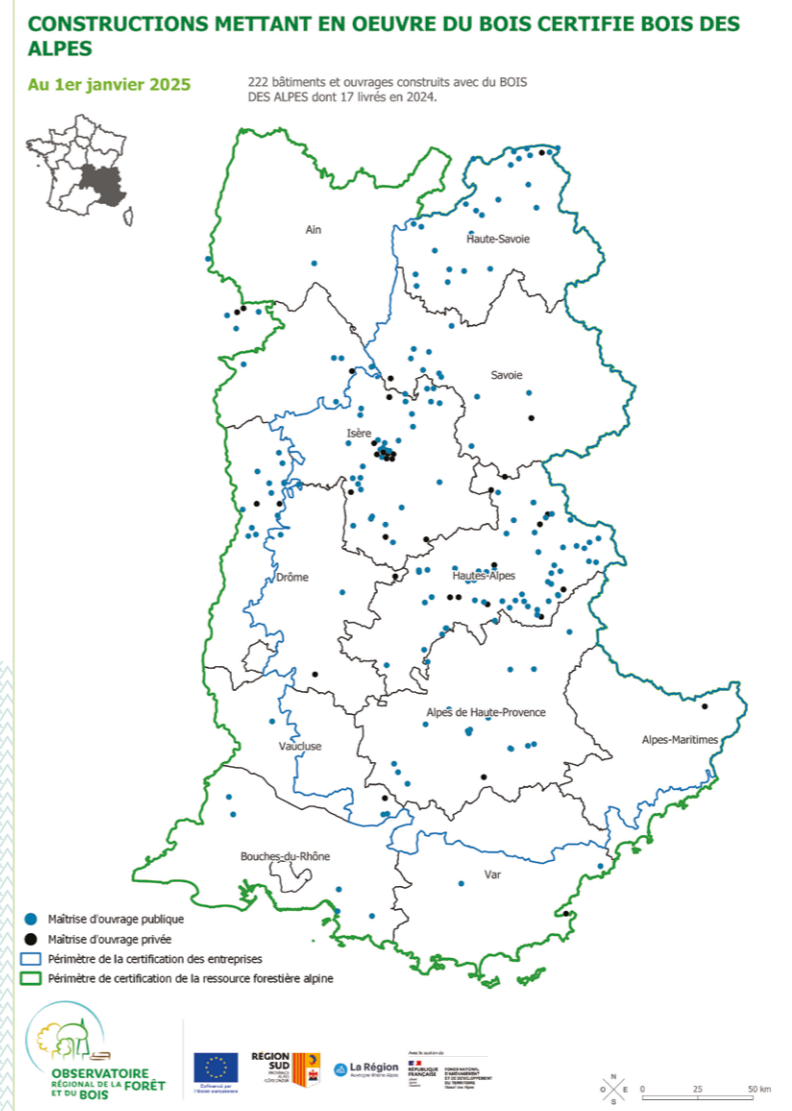
- > **Barrême** : Construction d'une salle Multi Activités
- > **Le Vernet** : Réhabilitation et extension de la mairie
- > **Moriez** : Rénovation de l'église
- > **Saint-Michel L'Observatoire** : Construction d'une crèche



### 5 constructions en cours de travaux avec du Bois des Alpes ou du bois local :

- > **Barcelonnette** : Rénovation et extension du lycée Louis Honnorat
- > **Mirabeau** : Construction d'une halle
- > **Oraison** : Construction de locaux périscolaire
- > **Saint-André Les Alpes** : Construction des locaux du siège CCAPV
- > **Saint-Martin les Eaux** : Construction de logements et ateliers relais

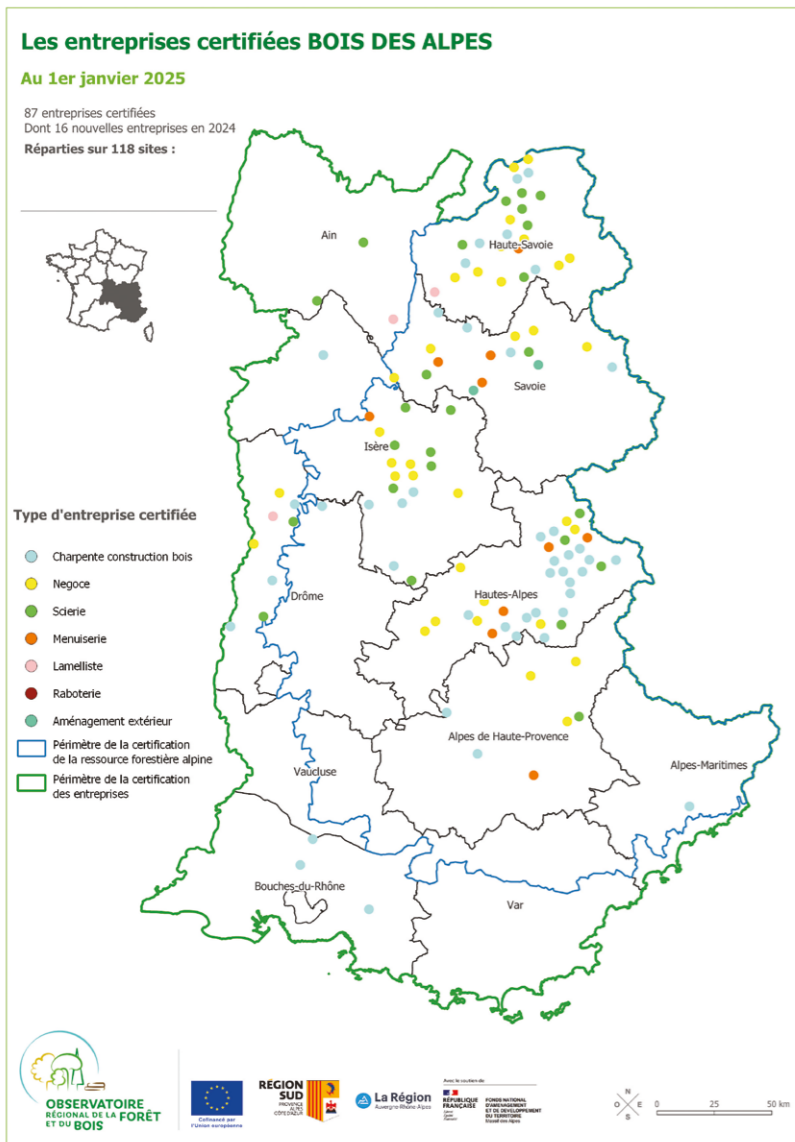
### 16 autres projets accompagnés dans les phases programmation, conception et marché de travaux.



**En 2024**  
dans les Alpes de Haute-Provence

**17** bâtiments sont certifiés Bois des Alpes dont **2** livrés en 2024

- > 118 sites d'entreprises certifiées Bois des Alpes dans le massif alpin et départements limitrophes
- > 5 entreprises Bois des Alpes réparties sur 7 sites dans les Alpes de Haute-Provence



## Qu'est-ce que la certification Bois des Alpes ?

Bois des Alpes™ est une marque qui reflète l'engagement d'une filière visant à respecter l'environnement et soutenir le développement local. Elle garantit la provenance, la qualité et le respect du développement durable des produits en bois, tout en maintenant les emplois dans les Alpes.



Bois des Alpes a été créé pour valoriser le bois alpin et encourager son utilisation dans la construction locale. Cette initiative vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité des matériaux et à soutenir l'économie territoriale.



Pour en savoir plus

## Deux exemples de projets suivis par les Communes forestières

- > **Etude concernant le développement d'une filière de construction de cabane pastorale et de modules sanitaires en bois local** : en partenariat avec le CERPAM et FIBOIS Sud, les Communes forestières ont répondu à un marché d'étude du Département des Alpes de Haute-Provence. L'enjeu est de s'appuyer sur le diagnostic des besoins de construction et de rénovation des cabanes pastorales, ainsi que sur l'état des lieux des ressources et compétences sur le territoire pour mettre en avant des axes de structuration de la filière.
- > **La construction de la Halle de Mirabeau en Bois des Alpes** : il s'agit de la transformation et valorisation d'une ruine en halle d'une surface de 256 m2 dans le village. Ce projet prévoyait dès l'origine l'intégration de bois local et s'est concrétisé grâce au soutien de la préfecture en 2023 au travers d'une bonification de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) accordée aux projets intégrant du Bois des Alpes. En 2024, les Communes forestières et l'association Bois des Alpes ont accompagné le projet (choix des bois et des essences, insertion dans le marché travaux...). C'est à l'occasion de ce chantier que l'entreprise titulaire du lot charpente s'est engagée dans la certification Bois des Alpes en 2024.



### Votre contact Bois Construction

Marlène PARENT

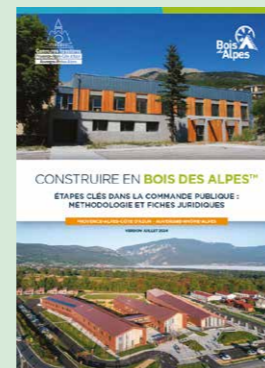
07 57 46 04 59

marlene.parent@communesforestieres.org

## Édition 2024 du guide juridique « Construire en Bois des Alpes »

Les Communes forestières AURA et PACA ont publié la nouvelle version du guide « Construire en Bois des Alpes™ – Étapes clés dans la commande publique ». Ce guide est destiné aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre souhaitant intégrer le Bois des Alpes™ dans leurs projets de construction. Il offre un accompagnement détaillé pour garantir la conformité avec le Code de la Commande Publique.

Cette mise à jour de la précédente version (2017) intègre les évolutions réglementaires récentes et réorganise le contenu afin de présenter une approche plus méthodologique du projet, avec des fiches juridiques adaptées.



# MAITRISER SA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ET DIVERSIFIER LES DÉBOUCHÉS POUR UNE FORÊT VALORISÉE GRÂCE AUX RÉSEAUX DE CHALEUR ET CHAUFFERIES BOIS

Avec un prix stable, des financements incitatifs et une ressource locale disponible, le bois énergie est une solution qui permet aux collectivités de réduire leur facture énergétique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir l'emploi local. Les communes, pionnières dans ce domaine, ont contribué à structurer la filière bois énergie après plus de 20 ans d'actions.

**68** chaufferies  
en fonctionnement sur le territoire  
pour 17,1 MW de puissance installée

**9 600** tonnes  
de plaquettes forestières  
consommées

**3** fournisseurs bois énergie :  
SARL Bayle (Seyne),  
SARL Isoard Frères (Selonnet),  
SARL travaux et Environnement (Les Mées)

## BOIS ÉNERGIE DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Les chaufferies bois dénichetées en janvier 2025



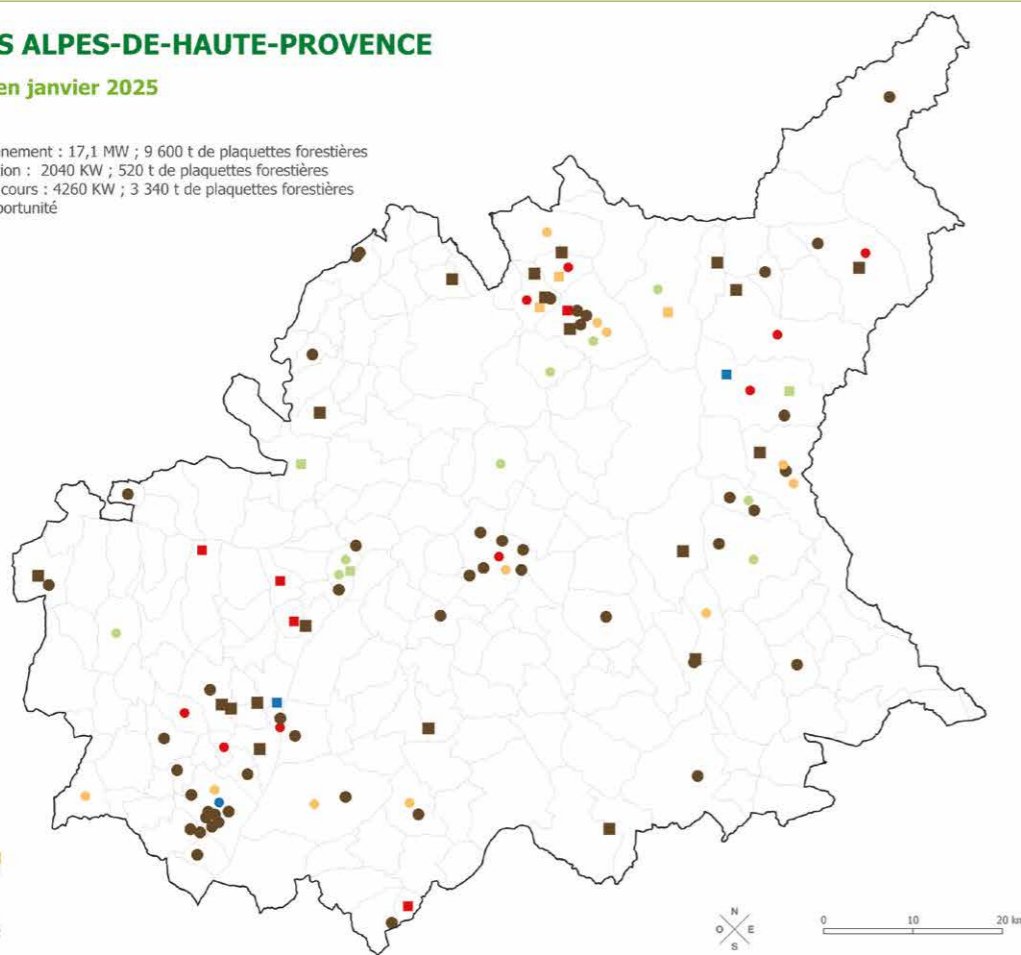
68 en fonctionnement : 17,1 MW ; 9 600 t de plaquettes forestières  
3 en construction : 2040 KW ; 520 t de plaquettes forestières  
14 études en cours : 4260 KW ; 3 340 t de plaquettes forestières  
12 notes d'opportunité  
15 projets

### MAÎTRE D'OUVRAGE

- Public
- Privé

### ÉTAT D'AVANCEMENT

- En construction
- En fonctionnement
- En projet
- Etude de faisabilité
- Note d'opportunité



Sources : BD Carthage - © IGN, PPAR PACA n°6410, Communes forestières - BoisSynergie 01/2025 • Réalisation : Communes forestières PACA, 02/2025 • www.ofme.org

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur animent **BoiSynergie**, aux côtés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME et la DRAAF depuis 2003.

Les actions portées par BoiSynergie participent à :

- > développer les politiques bois énergie des territoires,
- > la promotion et sensibilisation sur le chauffage collectif au bois,
- > la structuration des filières d'approvisionnement pérennes,
- > la mise en place d'installations biomasse exemplaires et performantes,
- > la qualité des combustibles bois,
- > l'aide à la décision et suivi du développement de la filière

### En 2024 dans les Alpes de Haute-Provence, BoiSynergie a accompagné :

- > les maîtres d'ouvrages des chaufferies bois de **Seyne, St-André-les-Alpes, Clumanc** pour des difficultés de fonctionnement ainsi que la commune de **Annot** pour améliorer le fonctionnement de son réseau de chaleur (audit) ;
- > la commune de **Volonne** pour la qualité de son combustible en réalisant un contrôle de la qualité des plaquettes et également une analyse de cendres ;



- > la commune de **Seyne** dans le cadre de l'élaboration de son schéma directeur des réseaux de chaleur biomasse ;
- > la **Communauté de Communes Alpes Provence Verdon** pour :
  - optimiser le fonctionnement de la chaufferie bois de la Maison de Pays de Beauvezer (audit) ;
  - un projet de plateforme bois énergie ;
- > le **Département des Alpes de Haute-Provence** pour améliorer le fonctionnement de la chaufferie bois du collège Jean Giono à Manosque (audit) ;
- > 2 projets d'unité de granulation : La Fournaise (Val de Chavagne) sur la réglementation et la qualité du granulé et Flamme and Co (Manosque) sur le montage de projet et les financements (en lien avec Fi-bois Sud).

D'autres actions ont également été menées dans le département :

- > participation au Comité de gestion collégiale des Energies des Alpes de Haute-Provence ;
- > intervention « Le bois énergie en Ubaye » lors de la journée régionale FNE PACA 100% ENR à Barcelonnette (25 participants) ;
- > participation et intervention lors de la rencontre territoriale des réseaux de chaleur et de froid (programme Heat & Cool LIFE) organisée par AMORCE à Volonne le 14 mai 2024.

### Retour sur la Rencontre départemental Bois Energie :

Le 15 octobre, une rencontre bi-départementale consacrée au Bois Énergie a eu lieu à Saint-André-les-Alpes, en présence des élus locaux et de professionnels de la filière. L'après-midi a débuté par une visite interactive de la chaufferie, suivie d'échanges approfondis sur son fonctionnement technique.

Un temps de questions-réponses a ensuite eu lieu en salle, couvrant divers sujets tels que l'identification des acteurs de la filière bois énergie, les financements disponibles, l'approvisionnement en bois, la qualité du combustible et les aspects contractuels. Les professionnels présents ont également partagé leurs retours d'expérience, apportant des éléments précieux aux discussions.



Votre contact  
Bois Énergie

Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

# ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES

## Adhérez aux Communes forestières !



Crédits photos : Communes forestières, Entreprise Gaska - Réalisation : Aude Coquin - 2025



**Communes  
forestières**

Alpes de Haute-Provence

### Nous contacter

42 Boulevard Victor Hugo  
04000 Digne les Bains - 04 92 35 23 08  
[contact04@communesforestieres.org](mailto:contact04@communesforestieres.org)  
[www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

